

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2019

Présents : Mmes Leber N., Hanosset M., Bellier M.O., et Lavallard O.
Mrs Dovergne A., Damay D., Senée F. et Mazurier T

Absent : M.Duponchelle E.

Secrétaire de séance : Mme Hanosset Maryline

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 Mars 2019

I. COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le Compte de Gestion 2018 conforme au Compte Administratif 2018 de la commune

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	288 255 .14 €	<u>Investissement</u> :	Recettes	749 250.53 €
	Dépenses	<u>238 973.89 €</u>		Dépenses	<u>765 188. 86 €</u>
		+ 49 281.25 €			- 15 938.33 €

Délib.N° 01 - 03042019 – 80237

II. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SERVICE DES EAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le Compte de Gestion 2018 du Service des Eaux

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	00.00 €	<u>Investissement</u> :	Recettes	00.00 €
	Dépenses	<u>00.00 €</u>		Dépenses	<u>00.00 €</u>
		00.00 €			00.00 €

Délib.N° 02 - 03042019 – 80237

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le Compte Administratif 2018 du service des Eaux conforme au compte de Gestion 2018.

Délib.N° 03 - 03042019 – 80237

III. BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2019.

Délib.N° 04 - 03042019 – 80237

Dans le cadre du projet de clôturer la Salle des Fêtes, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter les devis de l'association la Maisonnée pour un montant de 1 017.60 € HT , et le devis de l'entreprise Moreuil Matériaux pour un montant de 1 620.00 € HT soit 1 944.00 € TTC.

Délib.N° 05 - 03042019 – 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité les devis de l'association la Maisonnée pour un montant de 9 750.00 € HT , et le devis de l'entreprise Théodore Peinture pour un montant de 4 249.40 € HT soit 5 099.28 € TTC relatifs aux travaux de peinture de l'église.

Délib.N° 06 - 03042019 – 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité les devis de l'entreprise Horloges HUCHEZ pour un montant de 2 087.70 € HT soit 2 505.24 € TTC et le devis de 379 .65 €HT soit 455.58 € TTC relatifs aux travaux divers d'aménagement de l'église.

Délib.N° 07 - 03042019 – 80237

Dans le cadre du projet d'aménagement de la cuisine de la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les devis suivants :

Entreprise PFC

Meubles : 7 731.00 € HT soit 9 277 .20 € TTC

Fourneau : 1 835 €HT soit 2 202.00 €TTC

Entreprise MF Elec

Travaux électricité : 1 190.24 € HT soit 1 428.29 € TTC

Délib.N° 08 - 03042019 – 80237

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les devis de l'entreprise MAZURIER:

Couverture Sanitaire

Pour un montant de 945.70 € HT soit 1 134.84 € TTC

Couverture préau

Pour un montant de 14 726.75 € HT soit 17 672.12 € TTC

Délib.N° 09 - 03042019 – 80237

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de prévoir l'acquisition de 50 chaises et d'un chariot pour un montant maximum de 3 000 €.

Délib.N° 10 - 03042019 – 80237

IV. COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Vu le IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article 1er de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Considérant que le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes Avre Luce Noye ne sera pas opérationnel au 1er janvier 2020 ;

Considérant qu'un report du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la communauté de communes Avre Luce Noye au 1er janvier 2021 est plus réaliste ;

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Article 1 : le conseil municipal vote un report du transfert des compétences eau potable et assainissement à la communauté de communes Avre Luce Noye du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2021, étant compris que le transfert des compétences au 1er janvier 2021 nécessitera une délibération du conseil communautaire de la communauté de communes ;

Article 2 : le conseil municipal charge son maire de transmettre la présente délibération au préfet de la Somme au plus tard le 1er juillet 2019.

Délib. N° 11 - 03042019 – 80237

V. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil est informé que des travaux vont avoir lieu sur la RD 934 à compter du lundi 15 avril, avec la mise en place d'un itinéraire de déviation.

Intervention de l'entreprise SOPELEC rue d'en Haut et Rue d'en Bas pour le remplacement des supports bois.

L'aménagement d'un parking au cimetière est proposé.

La séance est close à 23h et comporte 11 délibérations

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M.O. Bellier

M.Hanosset

N.Leber

F. Senée

T.Mazurier

D.Damay

O.Lavallard